



Extrait du registre des délibérations Réunion du 28 novembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit novembre à 18 heures 30, se sont réunis, conformément aux statuts, les membres du Conseil d'Administration de la régie personnalisée Le Gueulard Plus en mairie de Nilvange, sur convocation du Président, Monsieur Moreno BRIZZI, adressée le 19 octobre 2017.

Etaient présents :

Elu communautaire : M. Moreno BRIZZI
Elue communautaire : Mme Lucie KOCEVAR
Elue communautaire : Mme Béatrice FICARRA
Personne qualifiée : M. Pascal MADELAINÉ
Personne qualifiée : M. Christian SCHOTT

Etait excusé :

Personne qualifiée : M. Christian SCHOTT

N° 2017-15

OBJET : MISE EN PLACE D'UNE PRIME DE PRESENTEISME EN FAVEUR DU PERSONNEL PERMANENT

Afin de mettre en place une politique de lutte contre l'absentéisme au travail, il est proposé de verser au personnel permanent de la Régie personnalisée une prime de présentéisme.

La prime de présentéisme court sur la période d'une année civile, et sera versée en décembre.

Le calcul de la prime d'assiduité se fait selon les critères suivants :

- 0 jour d'absence : 100 %
- De 1 jour à 30 jours d'absence : 80 %
- De 30 jours à 60 jours d'absence : 50 %
- Au-delà de 61 jours d'absence : 0 %

Les jours de travail à la maison, les jours de formation et les jours de travail en extérieur de l'établissement ne sont pas considérés comme des jours d'absence.

Le montant de base de la prime de présentéisme est de 1 000 € brut.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil d'Administration après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la mise en place d'une prime de présentéisme en faveur du personnel permanent de la Régie personnalisée Le Gueulard Plus

APPROUVE le montant de la prime de présentéisme

APPROUVE

les critères de calcul de la prime de présentéisme

AUTORISE

la Directrice à verser cette prime de présentéisme

Membres élus : 5

En activité : 5

Membres présents : 4

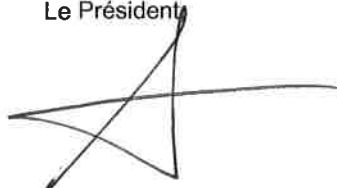
Membres ayant donné procuration : 0

Membres absents excusés : 0

Membres absents : 1

Pour copie conforme au registre,
le compte rendu de cette délibération sera affiché
à l'hôtel de communauté de HAYANGE (siège du Gueulard Plus)
Hayange, le 30 novembre 2017

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Moreno BRIZZI